

## OBJECTIF(S)

- Savoir qualifier la location et la réguler.

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Syndic de copropriétaires et autre professionnel de la gestion immobilière.

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel expérimenté en copropriété

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### I - COMMENT SE DÉFINIT LA LOCATION MEUBLÉE DE COURTE DURÉE ?

- Notion de résidence principale /secondaire
- Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?
- Un aperçu de la fiscalité

### II - LES RÈGLES À RESPECTER

- Régime de déclaration ou autorisation préalable
- Dispositif du changement d'usage
- Les obligations pour les plateformes numériques

### III - COMMENT GÉRER LES DIFFICULTÉS AU REGARD DE LA COPROPRIÉTÉ

- Quelles sont les clauses « utiles » du règlement de copropriété
- Quelle est la destination de l'immeuble

### IV - LES ÉVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES

- Copropriété
- Bailleur
- Locataire

### V - LES MOYENS D'ACTION

- Face à un copropriétaire
- Face à un locataire

### QUIZ D'ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION

